

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

numéro
CM_260429_6

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf avril,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine-BOUSQUET, sous la Présidence de Claude LAATEB.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	26
exprimés	29
vote	
pour	29
contre	0
abstention	0

Présents :

Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Joana SINEGRE, David BOSC, Noura AIDA, Frédéric CARO, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Jean-Marc SAUVIER, Marie-Hélène CLAYEUX, Jean-Laurent MERCADIER, Gilles CASTANIER, Mohamed REMMACH, Brigitte LEBON, Daniel SACARABANY, Marie-Thérèse LOBE, Cédric CAPON, Michel MARTINEZ, Fadhila BENAMMAR-KOLY, Florian VIRE, Nathalie ROCOPLAN, Julien PRADEL, Guylène BOYER-ALIBERT, Hedy BOUCHIGHA.

Absentes avec pouvoirs :

Corinne FRASQUET à Marie-Pierre CAUMES, Rahma BENFERHAT à Jean-Laurent MERCADIER, Guylène AZORIN à Claude LAATEB.

OBJET :	Affectation des résultats pour l'année 2025 du budget principal
----------------	------------------------------------------------------------------------

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

VU la délibération n°CM_260429_4 du Conseil municipal de ce jour relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2025 du budget principal, dont, conformément au compte de gestion, les résultats sont les suivants :

		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres de l'exercice 2025	10 032 278,22	11 134 295,63	+ 1 102 017,41
	résultats antérieurs reportés		1 875 941,06	+ 1 875 941,06
	résultat de fonctionnement			+ 2 977 958,47

		dépenses	recettes	Solde (+ ou -)
section d'investissement	résultats propres de l'exercice 2025	8 700 696,54	5 660 037,71	- 3 040 658,83
	résultats antérieurs reportés	1 436 323,02		- 1 436 323,02
	résultat d'investissement			- 4 476 981,85

restes à réaliser au 31 décembre 2025	602 333,30	2 508 806,47	+ 1 906 473,17
----------------------------------------------	------------	--------------	-----------------------

<i>besoin de financement en investissement</i>			2 570 508,68
------------------------------------------------	--	--	--------------

résultat global avec RAR			+ 407 449,79
---------------------------------	--	--	---------------------

Où l'exposé de David BOSC et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- **ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats de l'exercice 2025 du budget principal de la façon suivante :
 - deux-millions-cinq-cent-soixante-dix-mille-cinq-cent-huit euros soixante-huit centimes (2 570 508,68 €) à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
 - quatre-cent-sept-mille-quatre-cent-quarante-neuf euros soixante-dix-neuf centimes (407 449,79 €) en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002,
- et **INDIQUE** que le déficit d'investissement d'un montant de quatre-millions-quatre-cent-soixante-seize-mille-neuf-cent-quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-cinq centimes (4 476 981,85€) sera reporté à l'article 001 en dépenses de la section d'investissement,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260429-lmc124240-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/04/26
Date de publication : 30/04/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt neuf avril deux mille vingt-six
Le Maire,
Claude LAATEB

